

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 55

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA HAUTE-BRUCHE**

Séance du 18 Mars 2013

Sous la Présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 18 Mars sur convocation

Adressée par le Président le 12 Mars 2013.

Étaient présents :

BAREMBACH	M. Gérard DOUVIER	/
BELLEFOSSE	Mme Alice MOREL	M. Jacques CHRISTMANN
BELMONT	M. Guy HAZEMANN	M. Jean-Charles BERNARD
BLANCHERUPT	M. Jean-Sébastien REUTHER	/
BOURG-BRUCHE	M. André HUNG	M. Vincent PETERSCHMITT
LA BROQUE	/	M. Pierre MATHIOT
LA BROQUE	/	Mme Patricia CASNER
COLROY-LA-ROCHE	M. Emile FLUCK	M. Serge GRISLIN
FOUDAY	M. René PETIT	/
GRANDFONTAINE	M. Philippe REMY	M. Nicolas KOLIFRATH
LUTZELHOUSE	/	Mme Laurence JOST
MUHLBACH-SUR-BRUCHE	Mme. Christine MORITZ	M. Nicolas BONEL
NATZWILLER	M. André WOOCK	M. Jean-Paul THORWARTH
NEUVILLER-LA-ROCHE	M. André WOLFF	Mme Martine SIEGFRIED
PLAINE	M. Pierre GRANDADAM	M. Laurent LANDAIS
RANRUPT	Mme Evelyne HAZEMANN	M. Bernard IDOUX
ROTHAU	M. Marc SCHEER	M. Régis SIMONI
RUSS	M. Jean-Louis RENAUDIN	M. Maurice CHARTON
SAALES	M. Jean VOGEL	M. Jean-Pol HUMBERT
SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	M. Bernard ENCLOS	/
SAULXURES	/	M. Jérôme SUBLON
SCHIRMECK	M. Frédéric BIERRY	M. J-Frédéric HEIM
SCHIRMECK	/	M. Daniel GENLOT
SOLBACH	M. Ervain LOUX	M. Yves MATTERN
URMATT	/	M. Camille MOSSER
WALDESBACH	M. Pierre REYMANN	M. Jean COURRIER
WILDESBACH	M. André FASSLER	M. Paul FISCHER
WISCHES	/	M. Alain HUBER
WISCHES	/	M. André SCHAEFFER

Avaient donné procuration:

BAREMBACH	Mme Monique BEL avait donné procuration à M. Gérard DOUVIER
BLANCHERUPT	M. Albert SEILER avait donné procuration à M. Jean-Sébastien REUTHER
LA BROQUE	M. J. Bernard PANNEKOECKE avait donné procuration à M. Pierre MATHIOT
FOUDAY	M. Maurice GUIDAT avait donné procuration à M. René PETIT
LUTZELHOUSE	M. Henri GERARD avait donné procuration à M. Pierre GRANDADAM
SAULXURES	M. Hubert HERRY avait donné procuration à M. Jérôme SUBLON
URMATT	M. Vincent METZGER avait donné procuration à M. Camille MOSSER
WISCHES	M. Alain FERRY avait donné procuration à M. Alain HUBER

Etait excusé : M. Francis FRERING

Assistaient à la réunion : Mesdames Anne Catherine OSTERTAG, Stella STAUB, Messieurs Christophe BESSIN, Claude FRUH, Jean Sébastien LAUMOND, Eric MUZIOTTI.

Ordre du Jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2013,
- 2) Décisions du Bureau du 04 mars 2013,
- 3) Communications,
- 4) Présentation du portail Territorial,
- 5) Fonds de Solidarité,
- 6) Zone d'activités de Muhlbach sur Bruche : cession de terrains,
- 7) Syndicat Mixte du SCOT de la Bruche : Désignation d'un nouveau délégué,
- 8) Représentation des communes à la CCVB : Modalités de composition du conseil communautaire,,
- 9) Zone d'activités des Ecrus à La Broque : Cession de parcelles : intégration dans la voirie communale
- 10) Commune d'Urmatt : Adhésion Station Verte
- 11) Contribution financière au fonds de solidarité logement pour l'année 2013,
- 12) Divers.
 - a. Demande de subvention : sportifs de haut niveau,
 - b. Demandes de subvention : Amicale de l'EMIHB : 16^{ème} édition stage de piano, guitare, guitare basse et batterie,

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 Février 2013

Le procès-verbal de la séance du 18 Février 2013 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 04 MARS 2013

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **10 633.60 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 049.80 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu de la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : VALORISATION DU PATRIMOINE :

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Décembre 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **5 774.24 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par DOMIAL).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

DEMARCHE NUMERIQUE TERRITORIALE : MISSION D'ACCOMPAGNEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 16 mai 2011,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'accompagnement pour l'élaboration d'une démarche numérique territoriale à la société CORTEAM conseil.

La mission se décompose comme suit :

- **Accompagnement des équipes de l'Office de Tourisme et de la Communauté de Communes,**
- **Accompagnement des projets**
- **Animation dynamique Internet territorial.**

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes auprès de la société **CORTEAM Conseil**, domiciliée, 37 Rue d 'Engwiller, 67350 LA WALCK représentée par Christophe Bessin, gérant . Le coût journée de formation ou d'intervention est de 850.00 € HT .

La somme nécessaire est inscrite au Budget primitif 2013.

MUSEE OBERLIN : RESTRUCTURATION DE LA MAISON MULLER : ETUDE DE PROGRAMMATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 18 février 2012,

Après consultation de divers bureaux d'études,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Haute Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la mission d'étude de programmation) à l'ADAUHR.

La mission se décompose comme suit :

- **Faisabilité et préprogramme,**
- **Programme d'opération**
- **Sélection des maîtres d'œuvre.**

AUTORISE le Président à passer commande, signer le contrat et à payer les factures correspondantes auprès de l'ADAUHR, domiciliée, 16 A, avenue de la liberté, 68000 COLMAR représentée par André HEIMBURGER, Directeur Général . Le coût total de la mission est évaluée à la somme de 10 507.50 € HT.

La somme nécessaire est inscrite au Budget primitif 2013.

3) COMMUNICATIONS,

Equipement Nautique

Le Jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement nautique à La Broque se tiendra le 05 avril à 8 heures à la salle polyvalente de la Broque.

STEINHEIL

L'acte notarié pour l'acquisition de la propriété des époux Borici a été signé ce 13 mars 2013.
Les travaux de démolition et de désamiantage se poursuivent.

4) PRESENTATION DU PORTAIL TERRITORIAL,

Monsieur Christophe BESSIN, gérant de la société CORTEAM Conseil présente le portail territorial aux délégués communautaires.

5) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNES DE WISCHES ET DE RUSS

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 19 janvier 2009 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU les demandes des communes de Russ et de Wisches,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2013 :

- **Transformation de l'ancienne gare de Wisches en centre culturel par la commune de Wisches** . Par délibération en date du 05 novembre 2012, Monsieur le Maire sollicite une aide de **75 000,00 €** sur un montant total de **940 000.00 €**. Le montant des subventions est évalué à 475 000.00 € La commune de Wisches apporte les **390 000.00 €** restants.
- **Aménagement de la place des Marronniers par la commune de Russ**. Par délibération en date du 24 octobre 2012, Monsieur le Maire sollicite une aide de **9 889,00 €** sur un montant total de **23 080.30 €**. Le montant des subventions est évalué à 3 301.30 €. La commune de Russ apporte les **9 890.00 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2013.

- Facturer le repas quotidien, dans la limite de **3,25 €** pour les enfants de CLIS, à compter du 1^{er} mars 2013. Une facture mensuelle sera émise par les services de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche.
- Assurer l'accompagnement des enfants.

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au Budget d'Action Sociale 2013.

6) ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE : CESSIION DE TERRAINS

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 23 juillet 2007 relative à la fixation du prix de vente pour les terrains de la Zone d'Activités de Muhlbach-Sur-Bruche,

VU les projets d'implantations étudiés en lien avec Madame le Maire de Muhlbach-Sur-Bruche et l'ADIRA,

VU la demande de la société RISBEC, ayant pour dénomination commerciale « De tuiles et de bois » d'acquérir environ 3000 m² de zone constructible,

Monsieur Nicolas KOLIFRATH, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la société RISBEC, ou les SCI ayant le même objet, à déposer un permis de construire,

DECIDE que cette cession interviendra après l'accord de permis de construire, au prix de 15.00 € le m² pour la zone constructible,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Haute-Bruche pour préciser les conditions de réalisation de ces opérations,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment les procès-verbaux d'arpentage et les actes notariés à intervenir.

7) SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA BRUCHE : DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE le délégué suivant pour représenter la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au Comité Directeur de ce Syndicat :

Monsieur Jean-Pol HUMBERT Conseiller Municipal SAALES

8) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-6-1 et L 5211-10,

CONSIDERANT que ces nouvelles dispositions s'appliquent à compter du premier renouvellement général des conseils municipaux en 2014,

CONSIDERANT que les populations à prendre en compte sont les populations municipales authentifiées par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante sept (47) voix pour et sept (7) abstentions ,

PROPOSE aux conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche de conclure un accord relatif à la répartition des sièges entre communes membres au sein du conseil communautaire aux conditions suivantes :

L'article 4 des statuts est ainsi modifié :

Article 4 : Administration

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté composé de délégués des communes associées, élus parmi les Conseillers Municipaux.

Le nombre des délégués des différentes communes est fixé comme suit :

- 1 délégué par commune membre jusqu'à 400 habitants. Les communes concernées ont la possibilité de désigner un suppléant.
- 2 délégués par commune membre de 401 habitants jusqu'à 1 200 habitants,
- 3 délégués par commune membre de 1 201 habitants jusqu'à 2000 habitants,
- 4 délégués par commune membre de 2001 habitants à 2800 habitants,
- 5 délégués par commune membre au-delà de 2801 habitants

Soit au total 53 délégués répartis comme suit :

Barembach	2	Plaine	2
Bellefosse	1	Ranrupt	1
Belmont	1	Rothau	3
Blancherupt	1	Russ	3
Bourg-Bruche	2	Saâles	2

Colroy La Roche	2	St Blaise la Roche	1
Fouday	1	Saulxures	2
Grandfontaine	2	Schirmeck	4
La Broque	5	Solbach	1
Lutzelsehouse	3	Urmatt	3
Muhlbach s/Bruche	2	Waldersbach	1
Natzwiller	2	Wildersbach	1
Neuviller la Roche	1	Wisches	4

Le Conseil Communautaire élit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de Vice – Présidents et de 10 à 12 assesseurs.

APPROUVE

- La répartition des sièges au sein du Conseil de communauté,
- La modification des statuts annexés à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de notifier la délibération du Conseil de Communauté aux maires des communes membres, en vue de consulter les conseils municipaux.

9) ZONE D'ACTIVITES DES ECRUS A LA BROQUE : CESSION DE PARCELLES : INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CEDE à la commune de La Broque, à l'euro symbolique les parcelles cadastrées comme suit:

- Commune de La Broque, section 5, parcelle 530, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,57 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 531, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,09 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 532, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,01 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 533, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 11,63 ares
- La moitié indivise de, Commune de La Broque, section 5, parcelle 535, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 1,27 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 542, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 9,92 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 548, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,22 ares
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 549, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,90 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 552, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 3,09 ares,
- Commune de La Broque, section 5, parcelle 554, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 3,98 ares

Pour emprise de la voie publique, soit un total de 31,68 ares

CEDE à la commune de La Broque, à l'euro symbolique la parcelle cadastrée comme suit:

- Commune de La Broque, section 5, parcelle 543, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,42 ares, pré
- Le quart indivis de, Commune de La Broque, section 5, parcelle 382, La Claquette, d'une superficie de 2,33 ares, chemin privé,
- Le tiers indivis de, Commune de La Broque, section 5, parcelle 399, La Claquette, d'une superficie de 0,50 ares, chemin privé,

soit un total de 3,25 ares,

CR CC du 18 mars 2013

La commune de La Broque cède à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à l'euro symbolique, les parcelles cadastrées comme suit :

- **La moitié indivise de, Commune de La Broque, section 5, parcelle 536, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,10 ares, sol transformateur ,**
La moitié indivise de, Commune de La Broque, section 5, parcelle 537, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,06 ares,
- **La moitié indivise de Commune de La Broque, section 5, parcelle 538 lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 5.54 ares, terrain à bâtir**

soit un total de 5.70 ares,

La commune de La Broque classe dans le domaine public de la commune de La Broque les parcelles cadastrées comme suit :

- **Commune de La Broque, section 5, parcelle 540, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 3,03 ares,**
- **Commune de La Broque, section 5, parcelle 541, lieu dit « Les Ecrus », d'une superficie de 0,16 ares**

soit un total de 3,19 ares,

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les conditions de réalisation de cette opération,

AUTORISE le Président à passer et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération et notamment les procès-verbaux d'arpentage et les actes notariés à intervenir.

Les frais notariés sont à la charge de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

10) COMMUNE D'URMATT : ADHESION STATION VERTE,

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté de la demande de la commune d'Urmatt de classement en station verte de vacances.

VU les compétences de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et plus particulièrement la compétence : « Tourisme »,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige à compter de 2013,

DESIGNE Monsieur Camille MOSSER pour représenter la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche et la commune d'URMATT au sein de cette association.

11) CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT POUR L'ANNEE 2013

Monsieur le Président donne lecture au Conseil de Communauté d'un courrier émanant de Monsieur le Président du Conseil Général relatif au Fonds de Solidarité Logement, qui a intégré le service de l'action sociale pour le logement du Conseil Général.

CONSIDERANT que le Fonds Solidarité Logement a pour objet de faciliter l'accès ou le maintien dans un logement des personnes les plus démunies par l'attribution d'aides financières tout en permettant un

apprentissage des règles de vie et de gestion quotidienne de ce logement par la mise en place éventuelle d'un accompagnement social adapté.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE

- De renouveler son adhésion au Fonds de Solidarité Logement,
- De verser une cotisation annuelle de **25,00 €**,

AUTORISE Monsieur le Président à passer et à signer la convention de financement volontaire à intervenir avec le Département du Bas-Rhin

12) DIVERS

a. SPORTIF DE HAUT NIVEAU : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de l'Association du Karaté Club de la Bruche.

Monsieur Bruno Albrecht (Neuviller la Roche) est sélectionné en coupe de France le 30 mars 2013, à Paris. Le coût total de ce déplacement est de **620,00 €**.

Monsieur Serge GRISLIN, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DÉCIDE

- **De soutenir** Monsieur Bruno Albrecht,
- **De verser** une subvention exceptionnelle d'un montant de **300,00 €** au Karaté Club de la Bruche

REAFFIRME, à l'unanimité, que la participation de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche ne pourra être versée qu'en cas de qualification pour participer au championnat de France.

La somme nécessaire au paiement sera prélevée sur le compte 6574 « Divers » du Budget Primitif 2013.

b. DEMANDES DE SUBVENTION : AMICALE DE L'EMIHB : 16^{ÈME} EDITION STAGE DE PIANO, GUITARE, GUITARE BASSE ET BATTERIE

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, la demande de subvention de l'Amicale de l'EMIHB.

Le 16^{ème} stage de piano, guitare, guitare basse et batterie sera organisé à Klingenthal du 1^{er} juillet 2013 au 05 juillet 2013. Ce stage est organisé par l'Amicale de l'EMIHB. Depuis 11 années, ce stage se déroulait à la Porte d'Alsace qui a fermé ses portes.

Une subvention d'un montant de **2 000,00 €** sur un budget prévisionnel de **40 963,00 €** est sollicitée auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par cinquante (50) voix pour, deux (2) voix contre et deux (2) abstentions,

DECIDE de ne pas verser de subvention à l'Amicale de l'EMIHB pour cette opération qui se déroule hors du territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30 .

CR CC du 18 mars 2013

M. Gérard DOUVIER		/	
Mme Alice MOREL		M. Jacques CHRISTMANN	
M. Guy HAZEMANN		M. Jean-Charles BERNARD	
M. Jean-Sébastien REUTHER		/	
M. André HUNG		M. Vincent PETERSCHMITT	
/		M. Pierre MATHIOT	
/		Mme Patricia CASNER	
M. Emile FLUCK		M. Serge GRISLIN	
M. René PETIT		/	
M. Philippe REMY		M. Nicolas KOLIFRATH	
/		Mme Laurence JOST	
Mme Christine MORITZ		M. Nicolas BONEL	
M. André WOOCK		M. Jean-Paul THORWARTH	
M. André WOLFF		Mme Martine SIEGFRIED	
M. Pierre GRANDADAM		M. Laurent LANDAIS	
Mme Evelyne HAZEMANN		M. Bernard IDOUX	
M. Marc SCHEER		M. Régis SIMONI	
M. Jean-Louis RENAUDIN		M. Maurice CHARTON	
M. Jean VOGEL		M. Jean-Pol HUMBERT	
M. Bernard ENCLOS		/	
/		M. Jérôme SUBLON	
M. Frédéric BIERRY		M. J-Frédéric HEIM	
/		M. Daniel GENLOT	
M. Ervain LOUX		M. Yves MATTERN	
/		M. Camille MOSSER	
M. Pierre REYMANN		M. Jean COURRIER	
M. André FASSLER		M. Paul FISCHER	
/		M. Alain HUBER	
/		M. André SCHAEFFER	

